



INSCRIPTION DÉCOUVERTE

Année scolaire 2024 / 2025

Nouvelle inscription

Réinscription après abandon ou congé

Partie réservée à l'administration

Dossier donné par le reçu le par

Enregistrement logiciel fait le visa 1 visa 2

I. État civil de l'élève

Nom Prénom

Né(e) le à.....

Adresse / CP / Ville

.....

Collectivité de référence * Dieppe-Maritime Falaises du Talou Terroir de Caux Hors Sydempad

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ – SCOLARITÉ 2024/2025

Nom de l'établissement

Classe

II. Renseignements concernant les parents ou les représentants de l'élève (le cas échéant)

PARENT 1

Nom

Prénom

Date de naissance***

Adresse / CP / Ville.....

.....

Courriel ***

Tél. domicile

Tél. professionnel

Mobile

ProfessionC.S.P.....

PARENT 2

Nom

Prénom

Date de naissance***

Adresse / CP / Ville.....

.....

Courriel***

Tél. domicile

Tél. professionnel

Mobile

ProfessionC.S.P.....

C.S.P. : (1) Agriculteurs / exploitants – (2) Artisans / commerçants / chefs d'entreprise – (3) Cadres et professions intellectuelles supérieures
(4) Professions intermédiaires – (5) Employés – (6) Ouvriers – (7) Retraités – (8) Sans activité professionnelle – (9) Élèves et étudiants

*cocher la case correspondante **facultatif, si vous souhaitez que votre enfant soit informé-e également directement d'une absence de professeur, d'un aménagement d'un horaire, de notre programmation culturelle ***obligatoire, nous communiquons par mail les informations aux familles

III. Renseignements concernant la scolarité artistique de l'élève*

De 3 mois à 6 ans : Parcours découverte

Cours dispensés à :

> Tôtes à l'école maternelle la Farandole rue Saint Exupéry 76890 Tôtes,

> Dieppe au Conservatoire au 63 rue de la Barre, salle 208

> Saint Martin en Campagne salle des sports, rue des Papillons Saint Martin en Campagne 76370 Petit Caux

Eveil 3 mois à 4 ans

Dieppe uniquement au choix :

3 mois à 1 an et demi : Vendredi 17h00 à 17h30 CRD salle 208

1 an et demi à 2 ans et demi : Vendredi 17h30 à 18h00 CRD salle 208

2 ans et demi à 4 ans : Vendredi 18h00 à 18h30 CRD salle 208

Eveil Artistique 1 Musique et Danse (4 ans enfants nés en 2020, Moyenne Section de Maternelle)

Tôtes : Mardi 16h45 à 17h30

Dieppe : Mercredi 9h15 à 10h00 CRD salle 208

ou Samedi 9h30 à 10h15 CRD salle 208

Saint Martin en Campagne : Mercredi 10h15 à 11h00

Eveil Artistique 2 Musique et Danse (5 ans, enfants nés en 2019, Grande Section de Maternelle)

Tôtes : Mardi 16h45 à 17h30

Dieppe : Mercredi 10h30 à 11h15 CRD salle 208

ou Samedi 10h15 à 11h CRD salle 208

Saint Martin en Campagne : Mercredi 10h15 à 11h00

Découverte du Monde des Arts (6 ans, enfants nés en 2018, CP) :

Monde Dansé + Monde Musical + Monde Instrumental

Tôtes : Monde dansé + Monde Musical + Monde Instrumental : Mardi 17h30 à 18h30

Dieppe : Monde Instrumental : Mardi 17h30 à 18h15 CRD salle indiquée à la rentrée +
Monde Musical et Dansé : Mercredi 11h15 à 12h15 CRD salle 208

Saint Martin en Campagne : Monde dansé + Monde Musical + Monde Instrumental :
Mercredi 11h00 à 12h00

IV. Renseignements complémentaires

1. Pratique(s) artistiques(s) années antérieures

Discipline(s)

Établissement (si autre établissement, fournir les attestations).....

2. Élève ayant besoin d'un apprentissage spécifique (atteint d'un trouble DYS, d'un trouble de l'apprentissage, trouble moteur...)

OUI (précisions, si vous souhaitez les communiquer uniquement) :

.....

.....

V. Pièces à fournir et engagements*

1. Pièces à fournir

- Un justificatif de domicile
- Une photo d'identité (*possibilité de la charger sur l'espace personnel directement*)
- Si mutation d'un autre établissement, toute attestation de pratique
- Justificatifs pour obtenir une aide sociale :
 - Pass Jeunes 76 (Attestation de Rentrée Scolaire de la CAF)
 - Atout Normandie (QR Code de la carte)
 - Pass Culture
 - Coup de Pouce Loisir ville de Dieppe (Bon Coup de Pouce Loisir)
 - autres :
- **Pour les habitants extérieurs à l'Agglomération Dieppe-Maritime**, une attestation de la CAF indiquant votre quotient familial
 - Je ne souhaite pas fournir mon attestation de la CAF (tarif maximal appliqué)
- **Pour les habitants de l'Agglomération Dieppe-Maritime**, l'original de la feuille d'imposition 2023 / revenus 2022
 - Je ne souhaite pas fournir mon avis d'imposition (tarif maximal appliqué)

2. Modalités de règlement frais de scolarité et frais de dossier * :

- Règlement en 1 fois : novembre
- Règlement en 3 fois : novembre / février / mai

3. Cession des droits à l'image

Autorise le Conservatoire à l'exploitation des photographies et vidéos sur lesquelles mon enfant ou moi-même apparaîtrait, et qui pourraient être utilisées à des fins de prospection, de promotion, de

réalisation de tout support médiatique (audio, vidéo, internet, papier ...), ou de réalisation discographique. Cette autorisation n'est pas limitée dans le temps et reste valable pour tous types d'actions médiatiques liées aux diverses activités du Conservatoire sans contrepartie.

N'autorise pas le Conservatoire à l'exploitation de mon image (ou celle de mon enfant) sur ses supports de communication.

4. Engagements

Je soussigné(e)

.....

Elève ou responsable de l'élève (rayez la mention inutile) :

.....

- Dégage l'établissement de toute responsabilité à l'égard de mon enfant en dehors des heures de cours,
- M'assure de la présence du professeur avant de déposer mon enfant dans l'établissement et veille à le récupérer dès la fin de son cours,
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des études,
- M'engage à prendre connaissance des informations transmises et affichées par l'établissement, et à prévenir le Conservatoire en cas d'absence
- Reconnaît avoir pris connaissance des tarifs et modalités d'inscription.
!▲ ! Toute année commencée est intégralement due, sauf lors d'une première inscription où l'élève bénéficie de 3 cours d'essai

A.....

Le

SIGNATURE avec mention « lu et approuvé »

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION

Réinscriptions (à l'accueil du Conservatoire) :

du lundi 17/06/24 au samedi 29/06/24 : lundi au vendredi 14h à 18h45 sauf mercredi 9h à 12h30 et 14h à 18h45 et samedi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 16h00

Une réinscription hors délai sera considérée comme une nouvelle inscription conditionnée au nombre de places disponibles.

Nouvelles inscriptions (à l'accueil du Conservatoire) :

Session prioritaire : du lundi 24/06/24 au samedi 29/06/24 : lundi au vendredi 14h00 à 18h45 sauf mercredi 9h à 12h30 et 14h à 18h45 et samedi 9h à 12h30 et 13h45 à 16h00

Session de rattrapage selon les places restantes : du lundi 26/08/24 au vendredi 30/08/24, lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 et présence au Forum des Associations de la ville de Dieppe le dimanche 08/09/2024

Se présenter obligatoirement avec un justificatif de domicile au dépôt du dossier, toute nouvelle inscription est conditionnée au nombre de places disponibles.